

Le 27 novembre 1708, un service pour le repos de l'âme de la maréchale de Villeroy (1), décédée le 20 octobre précédent, fut Célébré dans la cathédrale et répété le lendemain dans les principales églises de Lyon.

Vers les premiers jours de 1709, c'était l'année du grand hiver, Mgr de Saint-Georges *permit de manger de la chair* pendant quatre jours de la semaine durant le carême. Cette permission fut accordée sur la demande du Consulat qui, dans sa séance du 7 février, arrêta qu'un *événement aussi nouveau que singulier* serait mentionné sur ses registres, et que le mandement de l'archevêque y serait transcrit {2}.

Le 30 novembre 1711, eut lieu dans l'église de Saint-Nizier, le sacre d'*Antoine Sicault*, chanoine de cette église, nommé évêque *in parlibus* et suffragant de l'archevêché de Lyon. Les comtes de Saint-Jean, les chanoines de toutes les collégiales du diocèse, et plus de 1500 citoyens notables, placés sur deux amphithéâtres, furent témoins de cette cérémonie, dans laquelle notre vénérable prélat fut assisté de l'archevêque de Vienne.

Un des événements les plus mémorables de Tépiscopat de M. de Saint-Georges est une mission que firent les Jésuites, et qui fut annoncée par un mandement du 12 avril 1712(3). L'ouverture se fit le 24 de ce mois et la clôture le 26 mai, jour de la Fête-Dieu. Le nombre des prédicateurs qui devaient faire entendre la parole ôvangélique dans les églises de Sainte-Croix, de Saint-Paul, de Saint-Nizier, de Saint-Pierre, d'Ainay et

(1) Marguerite de Cossé Brissac.

(2) Voyez les lettres de Brossettë à Boileau, du 28 mars et du 30 avril 1709.

(3) A ce mandement fut jointe une bulle de Clément XI, qui accordait une indulgence pour toutes les missions que feraient les Jésuites dans les différentes provinces de la Chrétienté, de manière à faire considérer ces missions comme une espèce de jubilé.